

## PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION « TAXI INITIAL »

---

### Formation théorique

#### **A. Réglementation du transport public particulier de personnes**

- Connaître la réglementation s’appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues ;
- Connaître la réglementation relative à l’utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers ;
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules ;
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d’accès et d’exercice de la profession, obligations de formation continue ;
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels ;

- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l’activité du transport public particulier de personnes ;
- Connaître les obligations du conducteur en matière d’assurance, l’identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule ;
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d’infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours ;
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite ;
- Avoir des notions sur la réglementation s’appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande ;
- Avoir des notions sur les règles s’appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé ;
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.

#### Compétences spécifiques taxi

- Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique ;
- Connaître l’articulation entre les réglementations nationales et locales ;
- Connaître le régime des autorisations de stationnement ;
- Connaître les règles de tarification d’une course de taxi ;
- Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP).

#### **B. Sécurité routière**

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...) ;
- Connaître et éviter les risques liés à l’alcoolémie, l’usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue ;

**CFCT 92 IDF – Association déclarée– Siret 819 618 703**

**1 allée des Charmes – 92 500 Rueil Malmaison**

Agrément 92 – 2016 – 01

Déclaration d’activité enregistrée sous le numéro 11 92 211 84 92. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l’Etat

- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules ;
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ; – Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...)
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel ;
- Connaître les sanctions des infractions au code de la route ;
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis) ;
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

### **C. Gestion**

- 1 – Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité :
  - connaître les obligations et documents comptables ;
  - connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;
  - connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité ;
  - connaître les principes de l'amortissement.
- 2 – Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, SARL, SASU, SCOP...) ;
- connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...).
- 3 – Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- 4 – Connaître les différentes formalités déclaratives.
- 5 – Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.
- 6 – Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ;
- comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).
7. Compétences spécifiques taxi
  - Connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) ;
  - Connaître la réglementation relative à la taxe de stationnement.

### **D. Connaissance du territoire et de la réglementation locale**

- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers ;
- Connaître la réglementation locale en vigueur.

### **E. Langue française**

- 1 – Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports.
- 2 – Comprendre et s'exprimer en français pour :
  - accueillir la clientèle ;

- comprendre les demandes des clients ;
- interroger les clients sur leur confort ;
- tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport ;
- prendre congé des clients.

## **F. Langue anglaise**

Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, pour :

- accueillir la clientèle ;
- comprendre les demandes simples des clients ;
- demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle ;
- tenir une conversation très simple durant le transport ;
- prendre congé des clients.

## **Formation pratique**

### **A. Conduite et sécurité**

#### 1. Conduite en sécurité et respect du code de la route

- Intégrer son véhicule dans la circulation sur les différents types de réseaux et d'environnements routiers (agglomérations denses, routes hors agglomération, voie rapides, autoroutes) ;
- Respecter l'ensemble des règles du code de la route en circulation : signalisation, limitations de vitesse, priorités, usage des voies, croisements, dépassements... ;
- Rechercher visuellement les informations : regarder, percevoir et trier les informations sur les situations de conduite, contrôler dans les rétroviseurs, contrôler des angles morts en vision directe... ;
- Analyser les situations de conduite et prévoir leurs évolutions (détecter les indices utiles, comprendre les intentions des autres usagers ...) ;
- Adapter l'allure aux circonstances (type et état de la route, densité de circulation, conditions météorologiques) ;
- Respecter les distances et marges de sécurité ;
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues) ;
- Appliquer les principes d'éco-conduite.

#### 2. Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers

- Utiliser de manière souple et rationnelle les commandes du véhicule : – lors des changements d'allure (utilisation des freins et de l'accélérateur) – lors des changements de direction (maniement du volant, trajectoire) – lors des changements de vitesse (sauf si boîte de vitesse automatique) · Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions afin d'éviter les décélérations ou changements de directions brutaux (ajustement de l'allure à l'approche d'un feu tricolore, anticipation des décélérations...)

#### 3. Prise en charge et dépose des clients et leurs bagages :

**CFCT 92 IDF – Association déclarée– Siret 819 618 703**

**1 allée des Charmes – 92 500 Rueil Malmaison**

Agrément 92 – 2016 – 01

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 92 211 84 92. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

- Respecter la réglementation de l’arrêt et du stationnement ;
- Assurer la sécurité de l’arrêt par le choix de l’emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l’attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse ...) ;
- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d’éventuels objets fragiles ...) ;

#### 4. Compétences spécifiques taxi

- Se faire hélér en circulation par des clients dans le cadre de la maraude et s’arrêter en toute sécurité pour les prendre en charge ;
- Le cas échéant (dans la mesure où la réglementation le permet), utilisation des voies réservées à la circulation des véhicules des services réguliers de transports en commun.

## **B. RELATION CLIENT**

### 1. Présentation générale et attitudes du candidat

- Avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l’activité ainsi qu’une bonne présentation générale ;
- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite) ;
- Être discret, courtois et respectueux du client.

### 2. Accueil, comportement durant le parcours et prise de congé

- Accueillir le client lors de sa montée dans le véhicule, de façon adaptée à l’activité ;
- Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret ;
- Veiller aux éléments de confort (température de l’habitacle, radio...) ;
- Prendre congé du client lors de l’arrivée au point de destination, de façon adaptée à l’activité.

### 3. Vérification de l’état du véhicule avant et après la prestation

- Veiller au bon état et à la propreté du véhicule.

## **C. CONSTRUCTION DU PARCOURS ET ACCOMPAGNEMENT TOURISTIQUE**

### 1. Élaboration et suivi du parcours

- Élaborer un parcours d’un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients ;
- Utiliser un GPS (programmation, suivi de l’itinéraire) et utiliser un plan ou une carte routière ;
- Adapter le parcours à d’éventuelles difficultés inattendues (embouteillages, travaux ...).

### 2. Compétences spécifiques taxi

- Construire immédiatement, en réponse à la demande du client pris en charge, l’itinéraire le plus adapté en s’appuyant sur la connaissance du territoire ;
- Connaître et savoir appliquer la réglementation locale de l’exploitation des taxis

**CFCT 92 IDF – Association déclarée– Siret 819 618 703**

**1 allée des Charmes – 92 500 Rueil Malmaison**

Agrément 92 – 2016 – 01

Déclaration d’activité enregistrée sous le numéro 11 92 211 84 92. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l’Etat

### 3. Délivrance d'informations touristiques et pratiques

- Délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristique situés à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux etc).

## **D. FACTURATION ET PAIEMENT**

### 1. Établir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement.

- Calculer le prix de la course / de la mission ;
- Etablir les documents (facture...);
- Encaisser le paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique.

### 2. Compétences spécifiques taxi

- Utiliser des équipements spéciaux (compteur horokilométrique, dispositif lumineux, plaque, horodateur, imprimante) et le terminal de paiement électronique (TPE) et contrôler leur bon fonctionnement ;
- Connaître la tarification locale applicable ;
- Calculer le coût estimatif d'une course en fonction de la durée, de la distance et des aléas de la circulation ;
- Etablir une facture.